

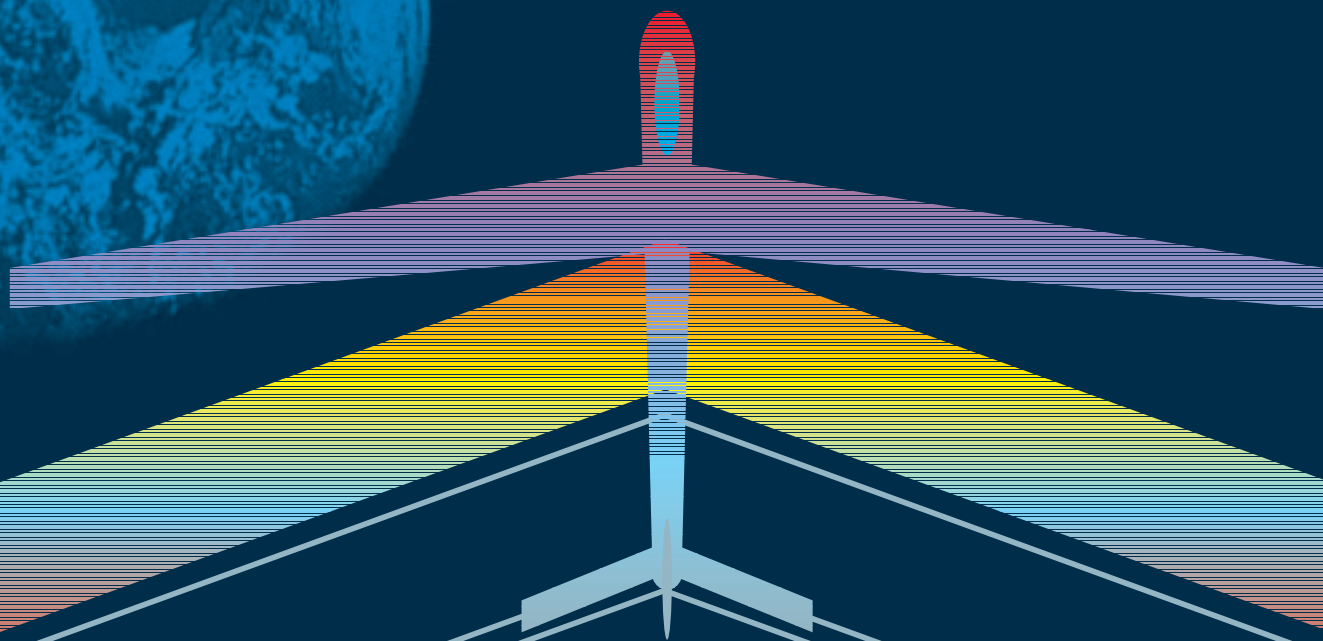


National
Defence

Défense
nationale

Cadets de l'Aviation royale du Canada

NORMES DE COURS





National Défence
Defence nationale

A-CR-CCP-265/PC-002

CADETS DE L'AVIATION ROYALE DU CANADA



NORMES DE COURS

PROGRAMME DE NIVEAUX DE QUALIFICATION POUR L'ENTRAÎNEMENT OBLIGATOIRE DU QUARTIER GÉNÉRAL LOCAL

Publiée avec l'autorisation du Chef d'état-major de la Défense

BPR : D Cad Avn

1998-07-01

Canada

ÉTAT DES PAGES EN VIGUEUR

Insérer les pages les plus récemment modifiées et supprimer celles qu'elles remplacent conformément aux instructions applicables.

NOTA

La partie du texte touchée par le plus récent modificatif est indiquée par une ligne verticale dans la marge. Les modifications aux illustrations sont indiquées par des mains miniatures à l'index pointé ou des lignes verticales noires.

Les dates de publication pour les pages originales et les pages modifiées sont :

Page originale..... 0 1990-09-01	Mod 4
Mod..... 1 1996-05-01	Mod 5
Mod..... 2 1997-08-28	Mod 6
Mod..... 3 1998-07-01	Mod 7

Zéro dans la colonne des modificatifs indique une page originale. La lettre E ou F indique que le modificatif est exclusivement en anglais ou en français. La présente publication comprend 54 pages réparties de la façon suivante :

Numéro de page	Numéro de modificatif
Titre.....	0
A.....	0
i à v/vi.....	0
1-1 à 1-3/1-4	0
1A-1 à 1A-2.....	0
2-1 à 2-4	0
3-1, 3-2.....	0
4-1 à 4-26	0
A-1, A-2	0
B-1 à B-4	0
C-1, C-2	0

AVANT-PROPOS

1. L'A-CR-CCP-265/PC-002, Cadets de l'Aviation royale du Canada, Normes de cours du Programme de niveaux de qualification pour l'entraînement obligatoire du quartier général local, est publiée avec l'autorisation du Chef d'état-major de la Défense.
2. La présente publication entre en vigueur dès sa réception.
3. Ces normes de cours (NORCO) ont été établies par le Directeur – Cadets (Aviation) (D Cad Avn). Elles sont basées sur les résultats du Projet de révision du programme des cadets, du Comité des normes qui s'est réuni en septembre 1987 ainsi que de contributions du Siège national de la Ligue des cadets de l'air du Canada. Cette NORCO a été préparée en accord avec la formule d'instruction axée sur le rendement décrite dans l'A-P9-000-001/PT-001, Manuel de l'entraînement individuel des Forces canadiennes, à l'exception de quelques modifications requises pour satisfaire aux besoins spécifiques des cadets de l'aviation.
4. Cette NORCO a servi au développement de cinq plans de cours pour les niveaux de qualification d'entraînement, le stage de perfectionnement ainsi que les manuels de poche des cadets. Dans des circonstances normales, une NORCO serait développée pour chaque plan de cours, mais il a été convenu que pour les besoins de ce programme, une seule NORCO serait développée pour les cinq niveaux d'entraînement. Ce modificatif a été apporté dans le but de ne fournir qu'une seule publication qui donnerait une vue d'ensemble du programme de niveaux de qualification et simplifierait le processus de développement.
5. Toute proposition de modification doit être acheminée par la voie réglementaire au Quartier général de la Défense nationale (QGDN), à l'attention de : Directeur – Cadets (Aviation).

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
CHAPITRE 1 – GÉNÉRALITÉS	1-1
But.....	1-1
Exposé général du cours	1-1
Stratégie d'entraînement	1-2
Utilisation des NORCO.....	1-3/1-4
Utilisation des ordonnances sur l'administration et l'instruction des cadets (OAIC)	1-3/1-4
Annexe A – Sommaire du temps alloué à l'entraînement obligatoire	1A-1
CHAPITRE 2 – PRÉCISIONS SUR LA GESTION DU COURS	2-1
Organismes responsables et unités d'entraînement	2-1
Planification	2-1
Conditions préalables	2-1
Durée de l'entraînement.....	2-2
Cadets qui joignent à 14 ans ou plus	2-2
Instructeurs.....	2-2
Capacité du cours.....	2-2
Choix de la langue d'instruction	2-2
Qualifications	2-2
Documents connexes.....	2-3
Soutien à l'entraînement.....	2-4
Limitations à l'entraînement	2-4
CHAPITRE 3 – ÉVALUATION DES CADETS.....	3-1
Généralités	3-1
Évaluation supplémentaire	3-1
Contrôle de la progression	3-2
Progrès insatisfaisants	3-2
Rapport de cours	3-2
CHAPITRE 4 – OBJECTIFS DE RENDEMENT.....	4-1
OREN 400 – Introduction à l'administration et l'approvisionnement de l'escadron	4-2
OREN 401 – Exercice militaire.....	4-3
OREN 402 – Instruction de l'exercice militaire	4-6
OREN 403 – Connaissances générales du cadet de l'aviation.....	4-7
OREN 404 – Citoyenneté.....	4-9
OREN 405 – Éducation physique	4-11
OREN 406 – Mieux-vivre.....	4-12
OREN 408 – Leadership	4-13
OREN 409 – Techniques d'instruction	4-15
OREN 410 – Art oratoire	4-16
OREN 411 – Identification d'aéronefs.....	4-17
OREN 412 – Installations aéronautiques	4-18
OREN 413 – Météorologie	4-19
OREN 414 – Principes de vol	4-20

TABLE DES MATIÈRES (suite)

	PAGE
CHAPITRE 4 (suite)	
OREN 416 – Propulsion.....	4-21
OREN 417 – Navigation.....	4-22
OREN 418 – Communication radio	4-23
OREN 419 – Survie pour équipage de vol	4-24
OREN 420 – Stage d'entraînement.....	4-26
OREN 421 – Tir.....	4-27/4-28
ANNEXE A – RÉFÉRENCES PRINCIPALES.....	A-1
ANNEXE B – MATÉRIEL DE SOUTIEN	B-1
ANNEXE C – FICHE DE RENSEIGNEMENTS DU CADET	C-1

LISTE DES FIGURES

FIGURE	TITRE	PAGE
B-1	Matériel fourni par le MDN.....	B-2
B-2	Matériel fourni par l'escadron/comité de parrainage.....	B-3
B-3	Matières consommables.....	B-4
C-1	Cadets de l'Aviation royale du Canada – Fiche de renseignements du cadet.....	C-1
C-2	Cadets de l'Aviation royale du Canada – Dossier académique.....	C-2

CHAPITRE UN GÉNÉRALITÉS



But
Exposé général du cours
Stratégie d'entraînement
Utilisation des NORCO
Utilisation des ordonnances sur l'administration et
l'instruction des cadets (OAIC)

**Annexe A au chapitre 1 – Sommaire du temps alloué à
l'entraînement obligatoire**

CHAPITRE 1

GÉNÉRALITÉS

BUT

1. Ces NORCO doivent être utilisées pour diriger le Programme de niveaux de qualification, permettant du même coup au cadet d'acquérir les habiletés et les connaissances nécessaires à l'atteinte des buts des Cadets de l'Aviation royale du Canada (CARC), ainsi que des objectifs d'entraînement.
2. Les trois buts sont les suivants :
 - a. développer chez les jeunes les qualités d'un bon citoyen et de leadership;
 - b. promouvoir la bonne forme physique;
 - c. stimuler l'intérêt des jeunes envers l'élément air des Forces canadiennes (FC).
3. Les objectifs d'entraînement des CARC sont les suivants :
 - a. former des leaders pour supporter le système d'entraînement des CARC;
 - b. développer des habiletés dans le domaine de l'aviation;
 - c. promouvoir la bonne forme physique;
 - d. stimuler l'intérêt envers l'Aviation canadienne;
 - e. développer des habiletés dans le domaine de l'instruction et du leadership;
 - f. promouvoir les CARC au sein de la communauté;
 - g. participer à des activités qui supportent la communauté locale;
 - h. développer la discipline personnelle;
 - j. promouvoir la connaissance des contributions présentes et passées du Canada au développement de l'aviation et de l'industrie aérospatiale;
 - k. promouvoir de bonnes habitudes communautaires;
 - m. enseigner le maniement sécuritaire des armes à feu.

EXPOSÉ GÉNÉRAL DU COURS

4. Le système d'entraînement des cadets de l'aviation est constitué de deux éléments : le Programme d'entraînement du quartier général local (QGL) et le Programme d'entraînement estival. Le Programme d'entraînement du QGL se divise en deux composantes distinctes : le Programme de niveaux de qualification et l'entraînement facultatif. Cette NORCO porte sur le Programme de niveaux de qualification.
5. Le Programme de niveaux de qualification se déroule à l'escadron entre le 1^{er} septembre et le 30 juin de l'année suivante. Ce programme est administré durant toute l'année au moyen de sessions, de journées ainsi que de fins de semaine d'entraînement.

6. Le Programme de niveaux de qualification est un programme obligatoire, se déroulant à l'escadron, au moyen duquel on enseigne et pratique les connaissances minimales et les habiletés requises à l'atteinte des objectifs d'entraînement visés. Ce programme est réparti en quatre niveaux de qualification et un stage de perfectionnement. Normalement, un cadet n'est autorisé à compléter qu'un seul niveau d'entraînement par année.

7. Chaque niveau de qualification comprend une série d'objectifs de rendement (OREN) qui sont à leur tour subdivisés en objectifs de compétence (OCOM). Un contrôle des connaissances sera effectué à la fin de chaque OCOM et un contrôle de rendement sera effectué à la fin de chaque OREN.

STRATÉGIE D'ENTRAÎNEMENT

8. Chaque niveau de qualification est composé des deux éléments d'entraînement suivants :

- a. entraînement obligatoire;
- b. entraînement obligatoire complémentaire.

9. Le contenu d'entraînement obligatoire de chaque niveau de qualification est présenté dans les sous-paragraphes suivants :

- a. Niveau 1 – 90 périodes;
- b. Niveau 2 – 90 périodes;
- c. Niveau 3 – 90 périodes;
- d. Niveau 4 – 90 périodes;
- e. Stage de perfectionnement – niveau 5 – 38 périodes.

10. L'entraînement obligatoire complémentaire est composé des activités qui sont requises en soutien des périodes d'instruction et qui sont nécessaires à la pratique ou à l'évaluation des habiletés exigées d'un cadet. Pour chaque niveau d'entraînement, huit journées supplémentaires sont réservées à l'entraînement obligatoire complémentaire comme suit :

- a. deux jours pour l'entraînement à la citoyenneté;
- b. deux jours pour les activités d'éducation physique;
- c. deux jours (une fin de semaine) pour l'exercice de survie pour équipage de vol;
- d. une journée pour la revue annuelle de l'escadron;
- e. une journée pour le vol de familiarisation.

NOTA

Il faut deux jours pour l'entraînement au leadership de niveau 5 (la seule exigence pour l'entraînement complémentaire de niveau 5).

11. Voici une brève description du but visé par chaque niveau de qualification. Le contenu de chaque niveau augmentera et améliorera les connaissances et les habiletés acquises au cours du niveau précédent.

- a. **Niveau de qualification 1.** Le but du niveau 1 est de fournir au nouveau cadet les habiletés nécessaires, la connaissance théorique ainsi que l'expérience pour bien fonctionner comme membre de l'escadron et le préparer à effectuer les tâches d'un caporal.
- b. **Niveau de qualification 2.** Le but du niveau 2 est de perfectionner les habiletés, les connaissances théoriques ainsi que l'expérience requises pour bien fonctionner comme membre de l'escadron et le préparer à effectuer les tâches d'un sergent.

- c. **Niveau de qualification 3.** Le but du niveau 3 est de préparer le cadet à occuper un poste de leader. Une connaissance approfondie du leadership s'avère donc nécessaire pour ce cours. Les techniques d'instruction font aussi partie du programme d'études.
- d. **Niveau de qualification 4.** Le but du niveau 4 est de compléter l'instruction du Programme de niveaux de qualification afin de préparer le cadet à occuper un poste de leadership avancé au sein de l'unité.
- e. **Niveau 5 – stage de perfectionnement.** Le niveau 5 – stage de perfectionnement a un double objet :
 - (1) améliorer l'habileté du cadet à prendre charge, à organiser et à superviser les activités de l'escadron;
 - (2) accroître les connaissances du cadet en ce qui a trait aux services d'administration et d'approvisionnement de l'escadron afin qu'il soit plus en mesure de supporter le personnel de l'escadron lorsque le besoin se fait sentir.

12. Le cours mise sur la participation active des cadets à des activités stimulantes dans un environnement aérien afin de créer une ambiance d'apprentissage optimale. Cette philosophie augmentera l'assimilation des connaissances des cadets pendant la durée du cours et favorisera l'apprentissage.

13. L'annexe A de ce chapitre fournit un sommaire du temps alloué à l'entraînement obligatoire compris dans le Programme de niveaux de qualification (noter que chaque période d'instruction est d'une durée de 35 minutes).

UTILISATION DES NORMES DE COURS

14. Cette NORCO constitue la principale norme officielle régissant l'organisation, la gestion et la validation du Programme de niveaux de qualification. Elle doit être utilisée de pair avec les plans de cours et les manuels du cadet pour la gestion de l'entraînement.

UTILISATION DES ORDONNANCES SUR L'ADMINISTRATION ET L'INSTRUCTION DES CADETS (OAIC)

15. Le volume V des OAIC est publié par le D Cad Avn sous l'autorité du Chef d'état-major de la Défense nationale (CEMD). Les OAIC remplacent les ordonnances appropriées contenues dans les Politiques et procédures des Forces canadiennes pour les cadets ainsi que les ordonnances régionales pour la gestion de l'entraînement.

16. Le volume V des OAIC contient des renseignements relatives aux divers aspects de l'entraînement des cadets de l'aviation, tels qu'une politique pour les promotions, l'entraînement facultatif, l'entraînement estival, les conditions d'emploi des cadets-cadres, une politique de tenue, les vols de familiarisation, etc. Il doit être utilisé de concert avec la NORCO et les divers plans de cours distribués par le D Cad Avn pour la gestion du système d'entraînement des cadets de l'aviation.

ANNEXE A

SOMMAIRE DU TEMPS ALLOUÉ À L'ENTRAÎNEMENT OBLIGATOIRE
(nombre de périodes d'entraînement)

NOTA

Les zones ombragées représentent les OREN qui nécessitent de l'entraînement obligatoire complémentaire.

OREN / Sujet	Niveau1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4	Stage de perfectionnement Niveau 5	Totaux
OREN 400 – Intro. à l'admin. et à l'approvisionnement	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	16	16
OREN 401 – Exercice militaire	25	16	07	07	04	59
OREN 402 – Instruction de l'exercice	s.o.	s.o.	07	s.o.	s.o.	07
OREN 403 – Connaissances générales	12	11	03	s.o.	s.o.	25
OREN 404 – Citoyenneté	02	05	04	05	s.o.	16
OREN 405 – Éducation physique	01	01	01	04	s.o.	07
OREN 406 – Mieux-vivre	03	03	03	06	s.o.	15
OREN 408 – Leadership	s.o.	06	08	09	18	41
OREN 409 – Techniques d'instruction	s.o.	s.o.	15	06	s.o.	21
OREN 410 – Art oratoire	02	09	s.o.	s.o.	s.o.	11
OREN 411 – Reconnaissance d'aéronefs	04	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	04
OREN 412 – Installations aéronautiques	06	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	06
OREN 413 – Météorologie	s.o.	s.o.	s.o.	07	s.o.	07
OREN 414 – Principes de vol	s.o.	06	s.o.	s.o.	s.o.	06
OREN 415 – Structure de la cellule	07	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	07
OREN 416 – Propulsion	s.o.	05	07	s.o.	s.o.	12
OREN 417 – Navigation	s.o.	s.o.	06	10	s.o.	16
OREN 418 – Communications radio	s.o.	02	06	s.o.	s.o.	08
OREN / Sujet	Niveau	Niveau	Niveau	Niveau	Stage de	Totaux

CHAPITRE DEUX

PRÉCISIONS SUR LA GESTION DU COURS



Organismes responsables et unités d'entraînement
Planification
Conditions préalables
Durée de l'entraînement
Cadets qui joignent à 14 ans ou plus
Instructeurs
Capacité du cours
Choix de la langue d'instruction
Qualifications
Documents connexes
Soutien à l'entraînement
Limitations à l'entraînement

CHAPITRE 2

PRÉCISIONS SUR LA GESTION DU COURS

ORGANISMES RESPONSABLES ET UNITÉS D'ENTRAÎNEMENT

1. Les organismes qui participent à ce programme d'instruction sont les suivants :
 - a. Organisme de contrôle – D Cad Avn/QGDN;
 - b. Organisme d'instruction – D Cad Avn/QGDN;
 - c. Organisme de sélection – Commandant de l'escadron de cadets;
 - d. Organisme de contingentement – Commandant de l'escadron de cadets;
 - e. Organisme de soutien – Quartiers généraux régionaux/bases, etc.
2. Les seules unités autorisées à administrer le Programme de niveaux de qualification sont les escadrons de cadets de l'aviation reconnus. Ces unités d'entraînement sont uniquement responsables pour la mise en oeuvre du programme. La création, la promulgation ainsi que la validation des parties obligatoires du Programme de niveaux de qualification sont cependant la responsabilité du D Cad Avn.

PLANIFICATION

3. Le calendrier d'instruction sera préparé par l'officier d'entraînement en accord avec les cinq plans de cours publiés par le D Cad Avn/QGDN. Les officiers d'entraînement doivent développer leur propre calendrier qui tiendra compte des conditions locales, des ressources disponibles et du personnel tout en s'assurant que le contenu d'entraînement obligatoire et d'entraînement obligatoire complémentaire est respecté. L'ordre dans lequel les OCOM sont administrés peut varier pour satisfaire aux besoins du calendrier.
4. L'entraînement de tous les niveaux de qualification doit être administré pour coïncider avec l'année d'entraînement de l'escadron de cadets. Le stage de perfectionnement – niveau 5 est d'une durée plus courte par rapport aux autres cours de niveaux de qualification. Il contient seulement 38 périodes d'instruction obligatoires afin de permettre aux cadets de ce niveau d'effectuer leur stage de perfectionnement et de permettre à l'officier d'entraînement de l'escadron de les utiliser en soutien du personnel de l'escadron.

CONDITIONS PRÉALABLES

5. Les alinéas suivants définissent les conditions préalables minimales requises pour la participation à chacun des niveaux de qualification :
 - a. **Niveau 1.** Les candidats doivent être enrôlés comme membres des cadets de l'aviation, tel que spécifié par les Ordres et règlements royaux des cadets (OR [Cadets]);
 - b. **Niveau 2.** Les cadets doivent être qualifiés du niveau 1.
 - c. **Niveau 3.** Les cadets doivent être qualifiés du niveau 2.
 - d. **Niveau 4.** Les cadets doivent être qualifiés du niveau 3.
 - e. **Niveau 5 – Stage de perfectionnement.** Les cadets doivent être qualifiés du niveau 4.

DURÉE DE L'ENTRAÎNEMENT

6. Le Programme de niveaux de qualification est composé de 398 périodes d'instruction et de 32 jours d'entraînement obligatoire complémentaire (8 jours par année pour 4 ans). Il faut normalement cinq ans pour compléter ce programme qui comprend l'entraînement, la pratique et l'évaluation.

CADETS QUI JOIGNENT À 14 ANS OU PLUS

7. Les commandants peuvent combiner le niveau 1 avec le niveau 2 afin d'accélérer l'entraînement des cadets joignant le mouvement à 14 ans ou plus. Ces cadets représentent l'exception à la règle et une étude individuelle de chaque cas doit être faite par le commandant pour déterminer si le cadet possède la maturité nécessaire pour suivre un entraînement accéléré.

8. Étant donné la nature progressive de l'entraînement obligatoire et la nature complémentaire de l'entraînement estival, aucun cadet ne doit entreprendre l'entraînement du QGL d'un niveau donné sans avoir, au préalable, complété avec succès le niveau précédent. **L'entraînement des autres niveaux ne doit pas être combiné.**

INSTRUCTEURS

9. Les exigences minimales en personnel pour la mise en oeuvre du Programme de niveaux de qualification sont :

- a. un officier pour coordonner l'entraînement et les exigences (un officier d'entraînement);
- b. cinq officiers de cours (les instructeurs civils peuvent occuper ces postes). Dans les escadrons plus petits, un officier/instructeur civil peut superviser plus d'un cours à la fois;
- c. instructeurs-cadets – autant que nécessaire (la qualification minimale devrait être la réussite du niveau 4 et un cours d'entraînement estival avancé, ou la réussite du niveau 5 devrait être considérée comme une condition préalable minimale);
- d. orateurs invités – autant que nécessaire (les unités d'affiliation, le comité de parrainage ainsi que la communauté locale se veulent d'excellentes ressources possibles).

CAPACITÉ DU COURS

10. Théoriquement, le nombre de stagiaires est illimité. Il faut cependant faire attention de ne pas excéder les ressources matérielles et le personnel disponibles. Toutes les activités auxquelles des cadets participent doivent être supervisées par des officiers, des instructeurs civils et des bénévoles.

CHOIX DE LA LANGUE D'INSTRUCTION

11. Le Programme de niveaux de qualification doit être administré dans l'une des langues officielles en accord avec les OAIC.

CONSIDÉRATIONS ENVIRONNEMENTALES

12. Il est primordiale de veiller à la protection de l'environnement lors des activités des cadets, plus particulièrement celles qui se déroulent en forêt.

QUALIFICATIONS

13. La réussite du Programme de niveaux de qualification procure les qualifications suivantes :

- a. **Niveau 1.** Les qualifications suivantes sont requises :
 - (1) condition préalable au grade de caporal à l'escadron;

(2) condition préalable à la sélection pour un cours estival de familiarisation.

b. **Niveau 2.** Les qualifications suivantes sont requises :

(1) condition préalable au grade de sergent à l'escadron;

(2) condition préalable à la sélection pour un cours estival d'introduction à la spécialité.

c. **Niveau 3.** Les qualifications suivantes sont requises :

(1) condition préalable au grade de sergent de section à l'escadron;

(2) condition préalable à la sélection pour un cours estival avancé à la spécialité;

(3) condition préalable minimale pour la sélection à un emploi de cadet-cadre (soutien à l'entraînement).

d. **Niveau 4.** Les qualifications suivantes sont requises :

(1) condition préalable au grade d'adjudant deuxième-classe à l'escadron;

(2) condition préalable à la sélection pour le cours estival de leadership avancé et pour la Bourse de pilotage motorisé;

(3) condition préalable minimale pour la sélection à un emploi de cadet-cadre (entraînement).

e. **Niveau 5.** Les qualifications suivantes sont requises :

(1) condition préalable au grade d'adjudant première-classe à l'escadron;

(2) condition préalable à la sélection pour le programme d'échanges internationaux des cadets de l'aviation.

14. Ces niveaux de qualifications ne peuvent être obtenus au cours de la période d'entraînement estival. De plus, la réussite des niveaux de qualification est une condition préalable nécessaire à la sélection pour les cours d'entraînement estival.

15. Le fait de satisfaire aux critères du QGL rend le cadet éligible à une promotion. Par contre, ces critères n'assurent pas au cadet qu'il sera promu. Une description détaillée du processus de promotion pour les cadets de l'aviation se trouve à l'OAIC 51-02.

DOCUMENTS CONNEXES

16. Les documents suivants sont utilisés pour diriger les CARC :

a. La Loi sur la Défense nationale, article 46;

b. Les Ordres et règlements royaux des cadets du Canada – OR (Cadets);

c. L'Ordonnance d'organisation des Forces canadiennes (OOF) 1.0.1 des cadets du Canada;

d. Les OAIC.

17. La liste des références principales pour la gestion du Programme de niveaux de qualification se trouve à l'annexe A de cette NORCO.

SOUTIEN À L'ENTRAÎNEMENT

18. L'accès aux installations suivantes est nécessaire pour le bon déroulement du Programme de niveaux de qualification :

- a. une aire de manoeuvre pour l'exercice militaire;
- b. des locaux de classe, au besoin;
- c. une aire de manoeuvre pour le déroulement d'activités sportives;
- d. un champ/une salle de tir;
- e. une aire de manoeuvre pour le vol de familiarisation (les aires désignées pour le vol doivent être déterminées et coordonnées par le D Cad 4-2/QGDN en collaboration avec l'officier régional des opérations aériennes (O OP Air).

19. Le matériel audiovisuel suivant est nécessaire pour le bon déroulement du Programme de niveaux de qualification :

- a. Rétroprojecteur – 6730-21-841-8085.
- b. Écran de projection – 6730-21-863-0115.
- c. Projecteur à diapositives 2 pouces sur 2 pouces – 6730-21-907-6439.

LIMITATIONS À L'ENTRAÎNEMENT

20. Le Programme de niveaux de qualification étant obligatoire pour tous les cadets de l'aviation, il n'existe aucune limitation d'entraînement.

CHAPITRE TROIS

ÉVALUATION DES CADETS



Généralités
Évaluation supplémentaire
Contrôle de la progression
Progrès insatisfaisants
Rapport de cours

CHAPITRE 3

ÉVALUATION DES CADETS

GÉNÉRALITÉS

1. Pour réussir un niveau de qualification, un cadet doit satisfaire à toutes les normes telles qu'elles sont détaillées dans les OREN présentés au chapitre 4 de cette NORCO. De plus, la tenue générale et le comportement du cadet seront considérés lors de son évaluation. La réussite d'un niveau de qualification est basé sur le rendement académique **ET** le comportement général du cadet.

2. Chacun des 20 OREN du Programme de niveaux de qualification sera évalué au moyen d'une des trois méthodes d'évaluation suivantes. Il peut arriver, à l'occasion, que les méthodes soient combinées. Ces trois méthodes sont :

- a. **Contrôle de rendement.** Cette méthode est utilisée pour évaluer le degré d'habileté du cadet ou, en d'autres mots, pour vérifier le niveau de maîtrise d'une habileté. Le cadet devra effectuer une action qui sera évaluée selon son succès (S) ou son échec (E). Aucune évaluation écrite n'est requise.
- b. **Contrôle de connaissances.** Ces évaluations peuvent être orales ou écrites. Toutefois, il est fortement recommandé qu'elles soient orales. La note de passage est de 60 p. 100.
- c. **Participation.** Cette méthode exige du cadet qu'il participe à une activité. La participation est alors suffisante à la réussite. Aucune évaluation écrite n'est requise.

3. Le deuxième genre d'évaluation examine le comportement et la tenue générale du cadet. Les cadets doivent respecter les normes de comportement et de tenue exigées de tous les cadets. Malgré le fait que l'évaluation du comportement soit une chose subjective qui ne s'appuie sur aucune mesure quantifiable, il existe, dans le programme de niveaux de qualification, des explications qui décrivent ce qui est attendu d'un cadet de l'aviation. Les deux types de comportement détaillés dans le Programme de niveaux de qualification sont :

- a. les règlements de tenue qui s'appliquent plus particulièrement aux cadets, tels que la non-consommation de boissons alcoolisées, OCOM 403.01 – niveau 1;
- b. les règlements de tenue qui régissent le comportement d'un cadet en public et entre cadets, tel que l'OCOM 403.06 qui décrit la manière de s'adresser à un officier ou à un sous-officier (s/off).

4. Il existe une troisième catégorie de règlements qui ne sont pas inclus dans le Programme de niveaux de qualification. Il s'agit des règles de conduite qui s'appliquent à toute personne au sein de la société et qui condamnent le vol du bien d'autrui ou les blessures physiques intentionnelles. À la suite d'une conduite inadéquate de la part d'un cadet, l'officier du cours utilisera les procédures de consultation normales telles que décrites l'A-CR-CCP-910/PT-002.

ÉVALUATION SUPPLÉMENTAIRE

5. L'officier d'entraînement de l'escadron a la responsabilité de déterminer, en consultation avec l'officier du cours, si une évaluation supplémentaire est nécessaire. Aucun temps n'est alloué spécifiquement pour une évaluation supplémentaire. L'officier du cours doit donc trouver du temps supplémentaire pour effectuer l'évaluation sur une base individuelle. L'évaluation supplémentaire peut exiger l'utilisation de méthodes alternatives, une vérification ou une reprise de l'entraînement.

6. Le succès d'une reprise d'évaluation équivaut à un **succès** pour ce qui est d'un contrôle de rendement et à la note minimale de 60 p. 100 pour ce qui est d'une évaluation écrite. Étant donné la difficulté que représente la reprise d'une activité qui exige la participation du cadet au sein du programme de niveaux de qualification,

l'officier d'entraînement de l'escadron peut accepter une autre activité équivalente ou la participation à un exposé similaire à l'école. Par exemple, si le cadet ne peut participer aux activités sportives (OREN 405) pour cause de maladie, une activité sportive équivalente de l'école, d'une ligue d'hockey municipale, etc. peut être acceptée.

CONTRÔLE DE LA PROGRESSION

7. Le contrôle de la progression de chaque cadet doit être effectué par l'officier de cours. Le contrôle de la progression permettra de déceler des signes avant-coureurs de difficultés dans le cheminement du cadet et offrira une idée de l'efficacité de l'entraînement. Dans le Programme de niveaux de qualification, il existe deux systèmes utilisés à cette fin : la fiche de renseignements du cadet et les entrevues des cadets. Ces deux méthodes sont décrites dans les sous-paragraphes qui suivent :

- a. **Fiche de renseignements du cadet (DND 1984).** Cette fiche peut être obtenue en utilisant le numéro de nomenclature de l'OTAN (NNO). Il s'agit du rapport de cours du cadet. Cette fiche contient tous les résultats des diverses évaluations. Elle doit être complétée par l'officier à mesure que les résultats lui parviennent. Un échec initial d'un OREN peut être marqué au crayon de plomb jusqu'à ce que la reprise d'évaluation ait été effectuée. Il n'est pas nécessaire de dactylographier cette fiche du moment où son contenu est facilement lisible à l'encre. Il est recommandé que la fiche de renseignements du cadet (DND 1984) soit gérée par l'officier d'entraînement de l'escadron. La plupart des escadrons conservent toutes les fiches de renseignements des cadets dans des cartables à anneaux et mettent ces derniers à la disposition du personnel de l'entraînement afin qu'il puisse facilement enregistrer les résultats, les notes, etc. Il n'est pas nécessaire de placer cette fiche dans le dossier administratif individuel du cadet, car son accès en est ainsi limité.
- b. **Entrevues des cadets.** Ces entrevues doivent se dérouler à mi-chemin dans l'année d'entraînement (vers la 15^e session). L'officier de cours doit faire passer une entrevue à chaque cadet afin d'obtenir des renseignements relatifs à l'entraînement, à des difficultés d'apprentissage ou à des problèmes administratifs. Le système d'entrevues ne doit pas empêcher le rapport de problèmes à mesure qu'ils se produisent, mais il assure la cueillette d'information pour chaque cadet. Une période de 10 minutes devrait être suffisant pour chaque entrevue. Les entrevues seront effectuées en accord avec les méthodes enseignées lors du cours de qualification de lieutenant. Le chapitre 11 de l'A-CR-CCP-910/PT-002 contient les renseignements nécessaires pour effectuer une bonne entrevue.

PROGRÈS INSATISFAISANTS

8. Des progrès insatisfaisants sont souvent notés quand :
- a. il y a échec d'un OREN;
 - b. un manque au niveau des présences du cadet aux sessions/activités obligatoires;
 - c. le cadet affiche un comportement déficient.

RAPPORT DE COURS

9. Le rapport de cours pour l'entraînement du QGL est la fiche de renseignements du cadet (DND 1984). Un rapport sera préparé pour tous les niveaux de qualification auquel un cadet aura participé. La fiche d'entraînement du cadet sera transférée au dossier administratif individuel du cadet lorsque le cadet quitte l'escadron. La fiche de renseignements du cadet doit être conservée pour une période de cinq ans après la date à laquelle le cadet est rayé de l'effectif (RDE).

CHAPITRE QUATRE

OBJECTIFS DE RENDEMENT



-
- OREN 400 – Introduction à l'administration et l'approvisionnement de l'escadron
 - OREN 401 – Exercice militaire
 - OREN 402 – Instruction de l'exercice militaire
 - OREN 403 – Connaissances générales du cadet de l'aviation
 - OREN 404 – Citoyenneté
 - OREN 405 – Éducation physique
 - OREN 406 – Mieux-vivre
 - OREN 408 – Leadership
 - OREN 409 – Techniques d'instruction
 - OREN 410 – Art oratoire
 - OREN 411 – Identification d'aéronefs
 - OREN 412 – Installations aéronautiques
 - OREN 413 – Météorologie
 - OREN 414 – Principes de vol
 - OREN 416 – Propulsion
 - OREN 417 – Navigation
 - OREN 418 – Communication radio
 - OREN 419 – Survie pour équipage de vol
 - OREN 420 – Soutien à l'entraînement
 - OREN 421 – Tir

CHAPITRE 4

OBJECTIFS DE RENDEMENT

1. Les pages qui suivent contiennent une explication de chacun des OREN pour chaque niveau de qualification. Ceci comprend l'énoncé de rendement, les conditions, la norme ainsi que les références.

NOTA

En ce qui a trait au paragraphe **Références** qui se trouve à la fin de chacun des OREN qui suivent, les références qui débutent par la lettre **A** suivie d'un chiffre (p. ex. A10) se rapportent aux références énumérées à l'annexe A de cette publication.

OREN 400 – INTRODUCTION À L'ADMINISTRATION ET L'APPROVISIONNEMENT DE L'ESCADRON
--

1. **Rendement.** EFFECTUER DES TÂCHES ADMINISTRATIVES.
2. **Conditions.** Les éléments suivants sont fournis :
 - a. une instruction;
 - b. des tâches administratives;
 - c. de l'équipement, au besoin;
 - d. une supervision.
3. **Normes.** Le cadet doit effectuer une série de tâches administratives en soutien de l'officier d'administration et de l'officier d'approvisionnement de l'escadron et ce, selon les instructions reçues.

Élément	Niveau du QGL
Identifier les tâches et les responsabilités de l'officier d'administration de l'escadron.	Niveau 5
Identifier les tâches et les responsabilités de l'officier d'approvisionnement de l'escadron.	Niveau 5
Effectuer des tâches reliées à l'approvisionnement de l'escadron.	Niveau 5
Effectuer des tâches reliées à l'administration de l'escadron.	Niveau 5

4. **Références.** A10, A11, A13 et A20.

OREN 401 – EXERCICE MILITAIRE

1. **Rendement.** PARTICIPER À L'EXERCICE MILITAIRE ET AU CÉRÉMONIAL DE L'ESCADRON.
2. **Conditions.** Les éléments suivants sont fournis :
 - a. un terrain d'exercice;
 - b. des commandements;
 - c. de l'équipement, au besoin;
 - d. un instructeur;
 - e. une escouade de cadets.
3. **Normes.** Le cadet doit exécuter les exercices d'escouade, de section, d'escadron ainsi que l'exercice du cérémonial, tel que décrits dans les manuels du cadet de l'aviation, incluant :

Élément	Niveau du QGL
Rejoindre de façon adéquate la formation d'une escouade.	Niveau 1
Prendre la position du garde-à-vous, en place repos, repos.	Niveau 1
Passer du garde-à-vous à en place repos, repos à en place repos et en place repos au garde-à-vous.	Niveau 1
Exécuter les mouvements requis pour l'alignement d'une escouade.	Niveau 1
Exécuter pas en avant et pas en arrière, resserrer les rangs vers la gauche et la droite.	Niveau 1
Tourner vers la droite et la gauche à la halte.	Niveau 1
Exécuter un demi-tour à la halte.	Niveau 1
Exécuter la marche et la halte au pas cadencé.	Niveau 1
Allonger, raccourcir le pas et exécuter la conversion au pas cadencé.	Niveau 1
Marquer le pas, vers l'avant et halte au pas cadencé.	Niveau 1
Exécuter le salut de la main à la halte.	Niveau 1
Exécuter le salut en marche sans arme.	Niveau 1
Exécuter le salut d'une escouade.	Niveau 1
Faire l'appel, le numérotage et l'identification.	Niveau 1
Comment rejoindre et quitter les rangs.	Niveau 1
Effectuer la formation de la file indienne en colonne par trois à la halte et en marche; reformer trois rangs à partir de la file indienne à la halte et en marche.	Niveau 1

Élément	Niveau du QGL
Exécuter l'alignement par rang de taille sur un, deux et trois rangs.	Niveau 2
Tourner vers la gauche (droite) et obliquer vers la gauche (droite) en marche au pas cadencé.	Niveau 2
Exécuter le demi-tour en marche au pas cadencé.	Niveau 2
Exécuter la marche et la halte au pas de gymnastique, changer de cadence du pas de gymnastique au pas cadencé et changer de cadence du pas cadencé au pas de gymnastique.	Niveau 2
Exécuter le changement de pas en marche au pas cadencé.	Niveau 2
Resserrer les rangs vers la gauche ou vers la droite.	Niveau 2

Élément	Niveau du QGL
Identifier les formations de section et les positions du personnel.	Niveau 3
Réagir aux commandements d'avertissement.	Niveau 3
Participer au rassemblement et à l'alignement d'une section en ligne.	Niveau 3
Procéder à l'inspection d'une section.	Niveau 3
Donner des commandements d'exercice militaire.	Niveau 3
Commander une section à effectuer l'exercice sans arme.	Niveau 3

Élément	Niveau du QGL
Identifier les formations d'escadron.	Niveau 4
Faire la révision du terrain de parade.	Niveau 4
Participer au rassemblement d'un escadron.	Niveau 4
Participer à l'alignement de l'escadron en ligne.	Niveau 4
Rejoindre les officiers.	Niveau 4
Faire la révision de l'escadron.	Niveau 4
Le déroulement de la revue d'un escadron.	Niveau 4

Élément	Niveau du QGL
Planifier et superviser deux parades d'escadron.	Niveau 5

Élément	Niveau du QGL
Participer à la revue annuelle de l'escadron.	Niveau 1 Niveau 2 Niveau 3 Niveau 4

4. **Références.** A2, A4, A7, A9, A11 et A12.

OREN 402 – INSTRUCTION DE L'EXERCICE MILITAIRE

1. **Rendement.** ENSEIGNER L'EXERCICE MILITAIRE.
2. **Conditions.** Les éléments suivants sont fournis :
 - a. un terrain de parade;
 - b. des commandements;
 - c. de l'équipement, au besoin;
 - d. un instructeur;
 - e. une escouade de cadets.
3. **Normes.** Le cadet doit assister les instructeurs de niveaux 1 et 2 en procédant au rassemblement de l'escouade, en corrigeant discrètement les erreurs, marquant le temps et en utilisant des aides mécaniques lorsque requis.

Élément	Niveau du QGL
Identifier les étapes d'une leçon d'exercice militaire.	Niveau 3
Effectuer la formation en U.	Niveau 3
Enseigner une leçon d'exercice de 15 minutes.	Niveau 3
Assister lors de l'instruction de l'exercice.	Niveau 3

Élément	Niveau du QGL
Enseigner l'exercice militaire.	Niveau 4
Marquer le temps.	Niveau 4
Types de formation.	Niveau 4
Techniques d'instruction/aides mécaniques à l'instruction de l'exercice.	Niveau 4

4. **Références.** A2, A4, A7, A9 et A12.

OREN 403 – CONNAISSANCES GÉNÉRALES DU CADET DE L'AVIATION
--

1. **Rendement.** FAIRE PREUVE DE FIERTÉ ET DE LOYAUTÉ ENVERS L'ESCADRON DE CADETS LOCAL ET LES CARC.
2. **Conditions.** Les éléments suivants sont fournis :
 - a. un escadron de cadets de l'aviation;
 - b. un exercice d'évacuation d'incendie;
 - c. de l'équipement de combat des incendies;
 - d. un uniforme de cadet de l'aviation;
 - e. les grades et les écussons des cadets de l'aviation;
 - f. les ordres permanents de l'escadron;
 - g. des références.
3. **Normes.** Le cadet doit faire preuve de fierté et de loyauté envers l'escadron de cadets local et les CARC.

Élément	Niveau du QGL
Observer les ordres de feu de bâtiment et les ordres permanents de l'escadron.	Niveau 1
Répondre aux interrogations portant sur l'organisation des CARC et sur l'escadron d'appartenance.	Niveau 1
Énoncer la devise, les trois buts et le serment d'allégeance.	Niveau 1
Identifier la structure hiérarchique des CARC.	Niveau 1
Identifier la structure hiérarchique des officiers des FC appartenant à l'élément air.	Niveau 1
Observer toutes les règles et procédures pour adresser la parole à un officier et à un s/off.	Niveau 1
Observer les règlements de tenue tels qu'ils s'appliquent aux CARC.	Niveau 1
S'acquitter de ses tâches d'équipier.	Niveau 1

Élément	Niveau du QGL
Discuter des exigences du niveau de qualification 2.	Niveau 2
Discuter des responsabilités du ministère de la Défense nationale (MDN) et de la Ligue des cadets de l'air face au mouvement des cadets.	Niveau 2
Identifier l'insigne de grade des Cadets royaux de la Marine canadienne.	Niveau 2
Identifier l'insigne de grade des Cadets royaux de l'Armée canadienne.	Niveau 2
Discuter des cours offerts en entraînement estival qui sont disponibles aux CARC.	Niveau 2

Élément	Niveau du QGL
Discuter des exigences du niveau de qualification 3.	Niveau 3
Identifier la chaîne de commandement de l'escadron.	Niveau 3
Discuter des critères concernant les études supérieures ainsi que du processus de sélection aux camps d'été.	Niveau 3

4. **Références.** A2, A4, A7, A13 et A20.

OREN 404 – CITOYENNETÉ

1. **Rendement.** PARTICIPER À DES ACTIVITÉS COMMUNAUTAIRES D'ESCADRON AU SEIN DE LA COMMUNAUTÉ, DE LA PROVINCE ET DU PAYS.
2. **Conditions.** Les points suivants s'appliquent :
 - a. **Éléments fournis.** Les éléments suivants sont fournis :
 - (1) le drapeau national;
 - (2) une supervision;
 - (3) l'accès aux ressources requises;
 - (4) l'occasion de participer à des activités communautaires;
 - (5) l'occasion de participer à une réunion;
 - (6) un quorum pour une réunion.
 - b. **Élément interdit.** Assistance.
3. **Normes.** Le cadet doit participer à des activités communautaires.

Élément	Niveau du QGL
Participer à une discussion sur les devoirs et les responsabilités d'un citoyen.	Niveau 1
Présenter des marques de respect au drapeau du Canada et chanter l'hymne national	Niveau 1

Élément	Niveau du QGL
Décrire les trois types de gouvernement.	Niveau 2
Décrire la structure du gouvernement canadien.	Niveau 2
Discuter des buts visés par divers groupes communautaires.	Niveau 2
Identifier différentes façons de préserver l'environnement.	Niveau 2

Élément	Niveau du QGL
Effectuer une présentation de 15 minutes portant sur un groupe communautaire local selon le choix du cadet.	Niveau 3

Élément	Niveau du QGL
Identifier les éléments d'une note de service/écrire une note de service.	Niveau 4
Identifier les éléments d'une réunion/participer à une réunion/diriger une réunion.	Niveau 4

Élément	Niveau du QGL
Participer à des activités communautaires organisées par l'escadron.	Niveau 1 Niveau 2 Niveau 3 Niveau 4

4. **Références.** A2, A4, A7, A9, A16 et A17.

OREN 405 – ÉDUCATION PHYSIQUE

1. **Rendement.** PARTICIPER À DES SPORTS D'ÉQUIPE ET AU PROGRAMME DE CONDITIONNEMENT PHYSIQUE DES CADETS DE L'AVIATION.

2. **Conditions.** Les points suivants s'appliquent :

a. **Éléments fournis.** Les éléments suivants sont fournis :

- (1) une supervision;
- (2) un aire d'exercice;
- (3) des activités sportives;
- (4) de l'équipement sportif.

b. **Élément interdit.** Assistance.

3. **Normes.** Le cadet participera à des sports d'équipe ainsi qu'au programme de conditionnement physique des cadets de l'aviation.

Élément	Niveau du QGL
Participer à une discussion portant sur le programme des sports des cadets.	Niveau 1 Niveau 2 Niveau 3
Participer au programme de conditionnement physique des cadets de l'aviation.	Niveau 1 Niveau 2 Niveau 3 Niveau 4
Participer à des sports d'équipe.	Niveau 1 Niveau 2 Niveau 3 Niveau 4
Discuter des sports d'équipe mineurs.	Niveau 4
Identifier les tâches d'un officiel.	Niveau 4
Assister le personnel de l'escadron dans l'organisation d'activités sportives à titre de membre d'une équipe.	Niveau 4
Agir à titre d'officiel mineur lors d'une activité sportive.	Niveau 4

4. **Références.** A2, A4, A7 et A9.

OREN 406 – MIEUX-VIVRE

1. **Rendement.** MENER UNE VIE SAIN ET SÉCURITAIRE.
2. **Conditions.** Les éléments sont fournis :
 - a. le Guide alimentaire canadien;
 - b. de la communication fournie par les conférenciers;
 - c. de l'équipement fourni par les conférenciers.
3. **Norme.** Le cadet doit assister à des conférences portant sur des habitudes de vie saines.

Élément	Niveau du QGL
Principes d'hygiène personnelle et de nutrition.	Niveau 1 Niveau 2 Niveau 3
Règlements à suivre pour la prévention des incendies.	Niveau 1 Niveau 2 Niveau 3
Règlements des cadets concernant l'usage des drogues.	Niveau 1 Niveau 2 Niveau 3
Les services de protection de la jeunesse.	Niveau 1 Niveau 2 Niveau 3
Les dangers que représentent pour la santé l'utilisation légale ou illégale des drogues et les effets néfastes du tabagisme.	Niveau 1 Niveau 2 Niveau 3
Identifier les éléments d'un curriculum vitae/écrire un curriculum vitae.	Niveau 4
Identifier les éléments d'une lettre de demande d'emploi/écrire une lettre de demande d'emploi.	Niveau 4
Comment se préparer pour une entrevue.	Niveau 4

4. **Références.** A2, A4, A7, A9, A19 et A21.

OREN 408 – LEADERSHIP

1. **Rendement.** DIRIGER UN GROUPE DE CADETS.
2. **Conditions.** Les points suivants s'appliquent :
 - a. **Éléments fournis.** Les éléments suivants sont fournis :
 - (1) une supervision;
 - (2) de l'équipement, au besoin;
 - (3) l'occasion de mettre les connaissances en application;
 - (4) un groupe de cadets.
 - b. **Élément interdit.** Assistance.
3. **Normes.** Le cadet dirigera un groupe de cadets avec succès.

Élément	Niveau du QGL
Identifier les principes du leadership.	Niveau 2
Identifier les qualités requises d'un leader.	Niveau 2
Discuter du rôle de la confiance en soi et de la discipline personnelle chez le leader.	Niveau 2
Discuter des responsabilités et des tâches d'un s/off subalterne.	Niveau 2

Élément	Niveau du QGL
Identifier les désirs d'un équipier.	Niveau 3
Identifier les méthodes de leadership.	Niveau 3
Décrire le processus de transmission des ordres.	Niveau 3
Identifier les qualités requises d'un leader.	Niveau 3
Identifier les stimulants affectant le rendement et les besoins des équipiers.	Niveau 3
Identifier les principes de supervision.	Niveau 3
Discuter du processus d'évaluation de leadership pour le niveau de qualification 3.	Niveau 3

Élément	Niveau du QGL
Discuter du moral comme élément essentiel d'un groupe.	Niveau 4
Discuter de la place de l'esprit de corps.	Niveau 4
Discuter des entrevues et de l'orientation.	Niveau 4
Règles d'orientation suggérées.	Niveau 4
Erreurs communes lors de l'orientation.	Niveau 4
Identifier les principes de supervision.	Niveau 4
Discuter des évaluations ayant trait au rendement.	Niveau 4

Élément	Niveau du QGL
Comment planifier une activité (SMEAC).	Niveau 4
Planifier et superviser une activité.	Niveau 4

Élément	Niveau du QGL
Planifier et superviser deux activités.	Niveau 5
Discuter de leadership (trois discussions de groupe).	Niveau 5

4. **Références.** A2, A4, A7, A9, A11 et A20

OREN 409 – TECHNIQUES D'INSTRUCTION

1. **Rendement.** ENSEIGNER UNE PÉRIODE D'INSTRUCTION.
2. **Conditions.** Les points suivants s'appliquent :
 - a. **Éléments fournis.** Les éléments suivants sont fournis :
 - (1) un groupe de cadets;
 - (2) les détails de la leçon;
 - (3) des aides à l'instruction;
 - (4) une salle de classe;
 - (5) la possibilité de consulter les références (plans de cours, manuels, etc.).
 - b. **Élément interdit.** Assistance.
3. **Normes.** Le cadet doit enseigner une période d'instruction avec succès.

Élément	Niveau du QGL
Identifier les principes d'instruction.	Niveau 3
Identifier les techniques d'interrogation efficaces.	Niveau 3
Développer une aide visuelle.	Niveau 3
Identifier les éléments d'un plan de leçon/préparer un plan de leçon.	Niveau 3
Préparer une leçon de 15 minutes.	Niveau 3
Enseigner une leçon de 15 minutes.	Niveau 3

Élément	Niveau du QGL
Identifier les différents types de stagiaires en difficulté.	Niveau 4
La méthode d'enseignement/préparation de l'exposé didactique.	Niveau 4
Conseils pour la préparation de leçons.	Niveau 4
L'enseignement «Apprendre en faisant».	Niveau 4
Les éléments essentiels de l'enseignement par démonstrations.	Niveau 4
Enseigner une leçon.	Niveau 4

4. **Références.** A2, A4, A7, A9 et A23.

OREN 410 – ART ORATOIRE

1. **Rendement.** FAIRE UN DISCOURS EN PUBLIC.
2. **Conditions.** Les points suivants s'appliquent :
 - a. **Éléments fournis.** Les éléments suivants sont fournis :
 - (1) du matériel de référence portant sur le sujet;
 - (2) des notes personnelles;
 - (3) un auditoire;
 - (4) suffisamment de temps pour se préparer.
 - b. **Élément interdit.** Assistance.
3. **Normes.** Le cadet doit faire un discours avec succès.

Élément	Niveau du QGL
Identifier les principes de l'art oratoire.	Niveau 1
Faire un discours de 1 minute en classe.	Niveau 1

Élément	Niveau du QGL
Identifier les lignes directrices permettant d'improviser un discours.	Niveau 2
Faire un discours improvisé de 1 minute.	Niveau 2
Identifier les caractéristiques qui affectent la voix humaine.	Niveau 2
Préparer et faire un discours de 3 minutes.	Niveau 2

4. **Références.** A2, A4 et A23.

OREN 411 – IDENTIFICATION D'AÉRONEFS

1. **Rendement.** IDENTIFIER LES AÉRONEFS.
2. **Conditions.** Les points suivants s'appliquent :
 - a. **Éléments fournis.** Les éléments suivants sont fournis :
 - (1) des photos d'aéronefs;
 - (2) des maquettes.
 - b. **Élément interdit.** Assistance.
3. **Normes.** Le cadet devra identifier les différents types d'aéronefs.

Élément	Niveau du QGL
Identifier les différents types d'aéronefs (montgolfières, dirigeables, planeurs, avions, navette spatiale, etc.).	Niveau 2
Discuter de l'évolution de l'exploration spatiale.	Niveau 2

4. **Références.** A4 et A5.

OREN 412 – INSTALLATIONS AÉRONAUTIQUES

1. **Rendement.** IDENTIFIER LES PRINCIPAUX COMPOSANTS D'UNE INSTALLATION AÉRONAUTIQUE.
2. **Conditions.** Les points suivants s'appliquent :
 - a. **Éléments fournis.** Les éléments suivants sont fournis :
 - (1) une visite à une installation aéronautique;
 - (2) une instruction;
 - (3) des schémas;
 - (4) une possibilité d'utiliser le matériel de construction.
 - b. **Élément interdit.** Assistance.
3. **Normes.** Le cadet doit identifier les principaux composants d'une installation aéronautique.

Élément	Niveau du QGL
Identifier les principaux composants d'un aérodrome.	Niveau 1
Identifier les différentes pistes.	Niveau 1
Identifier les équipements aéroportuaires d'urgence et d'écrasement.	Niveau 1
Construire une maquette d'un aérodrome et(ou) visiter un aérodrome local.	Niveau 1
Participer à un vol de familiarisation.	Niveau 1

4. **Références.** A2.

OREN 413 – MÉTÉOROLOGIE

1. **Rendement.** DISCUTER DE MÉTÉOROLOGIE.
2. **Conditions.** Les éléments suivants sont fournis :
 - a. une instruction;
 - b. une occasion d'identifier les éléments de la leçon.
3. **Normes.** Le cadet discutera de météorologie.

Élément	Niveau du QGL
Identifier les propriétés, les divisions et les caractéristiques de l'atmosphère.	Niveau 4
Identifier les classes de nuages.	Niveau 4
Identifier les types de brouillards.	Niveau 4
Identifier les formes de précipitations.	Niveau 4
Discuter de température et des sources de radiation.	Niveau 4

4. **Références.** A9 et A14.

OREN 414 – PRINCIPES DE VOL

1. **Rendement.** DISCUTER DES PRINCIPES QUI AFFECTENT LE VOL.
2. **Conditions.** Les points suivants s'appliquent :
 - a. **Éléments fournis.** Les éléments suivants sont fournis :
 - (1) des maquettes;
 - (2) des schémas.
 - b. **Élément interdit.** Assistance.
3. **Normes.** Le cadet identifiera les principaux principes qui affectent le vol.

Élément	Niveau du QGL
Identifier les quatre forces qui agissent sur un avion en vol.	Niveau 2
Expliquer la portance.	Niveau 2
Expliquer les types de traînée.	Niveau 2
Expliquer les mouvements axiaux de l'avion.	Niveau 2
Expliquer les gouvernes d'un avion.	Niveau 2
Participer à un vol de familiarisation.	Niveau 2

4. **Références.** A4 et A14.

OREN 416 – PROPULSION

1. **Rendement.** DISCUTER DU SYSTÈME DE PROPULSION D'UN AVION.
2. **Conditions.** Les points suivants s'appliquent :
 - a. **Éléments fournis.** Les éléments suivants sont fournis :
 - (1) des maquettes;
 - (2) des tableaux.
 - b. **Élément interdit.** Assistance.
3. **Normes.** Le cadet discutera du système de propulsion d'un avion.

Élément	Niveau du QGL
Identifier les types de moteurs.	Niveau 2
Identifier les composants du moteur à combustion interne.	Niveau 2
Expliquer le cycle à quatre temps.	Niveau 2
Expliquer les fonctions de l'huile.	Niveau 2

Élément	Niveau du QGL
Expliquer le fonctionnement des hélices.	Niveau 3
Identifier les instruments du moteur.	Niveau 3
Expliquer le système d'alimentation en carburant.	Niveau 3
Expliquer le système de carburation.	Niveau 3
Expliquer la surcompression et le turbocompresseur.	Niveau 3

4. **Références.** A4, A7 et A14.

OREN 417 – NAVIGATION

1. **Rendement.** PLANIFIER UN VOL.
2. **Conditions.** Les points suivants s'appliquent :
 - a. **Éléments fournis.** Les éléments suivants sont fournis :
 - (1) des cartes;
 - (2) des tableaux;
 - (3) des instruments de navigation;
 - (4) une supervision.
 - b. **Élément interdit.** Assistance.
3. **Normes.** Le cadet planifiera un vol.

Élément	Niveau du QGL
Identifier les différents types de navigation.	Niveau 3
Identifier les procédures techniques de navigation qui sont nécessaires pour le vol.	Niveau 3
Expliquer le magnétisme terrestre.	Niveau 3
Indiquer la position et la direction d'un avion en vol.	Niveau 3
Participer à un vol de familiarisation.	Niveau 3

Élément	Niveau du QGL
Identifier les différentes cartes aéronautiques.	Niveau 4
Identifier les deux types de projection sur carte (projection conique conforme de Lambert et projection de Mercator).	Niveau 4
Identifier l'information de base affichée sur les cartes.	Niveau 4
Identifier les instruments de planification de vol et leur utilisation.	Niveau 4
Planifier une direction.	Niveau 4
Identifier la terminologie de la navigation.	Niveau 4
Participer à un vol de familiarisation.	Niveau 4

4. **Références.** A7, A9 et A14.

OREN 418 – COMMUNICATION RADIO

1. **Rendement.** UTILISER LES PROCÉDURES VOCALES PROPRES À LA COMMUNICATION RADIO.
2. **Conditions.** Les points suivants s'appliquent :
 - a. **Éléments fournis.** Les éléments suivants sont fournis :
 - (1) un équipement radio;
 - (2) une occasion de mettre en application les connaissances acquises.
 - b. **Élément interdit.** Assistance.
3. **Normes.** Le cadet utilisera les procédures vocales pour faire un appel d'urgence et un appel de détresse.

Élément	Niveau du QGL
Identifier l'alphabet phonétique.	Niveau 2

Élément	Niveau du QGL
Identifier les procédures radiotéléphoniques.	Niveau 3
Identifier les procédures d'appel et de réponse radiotéléphoniques.	Niveau 3
Identifier les procédures de communications de détresse.	Niveau 3
Identifier les procédures de communications d'urgence et de sécurité.	Niveau 3
Effectuer un appel d'urgence et un appel de détresse.	Niveau 3

4. **Références.** A4, A7 et A22.

OREN 419 – SURVIE POUR ÉQUIPAGE DE VOL

1. **Rendement.** PARTICIPER À UN EXERCICE DE SURVIE POUR ÉQUIPAGE DE VOL.
2. **Conditions.** Les éléments suivants sont fournis :
 - a. une aire d'exercice;
 - b. une boussole;
 - c. des cartes topographiques;
 - d. un exercice de survie préparé;
 - e. un exercice de recherches au sol de jour et un exercice de sauvetage;
 - f. supervision.
3. **Normes.** Le cadet participera à un exercice de survie pour équipage de vol.

Élément	Niveau du QGL
Identifier les différentes façons d'entretenir l'équipement personnel.	Niveau 1
Allumer les feux de cuisson et de survie.	Niveau 1
Décrire les mesures qui devraient être prises lorsque perdu en forêt.	Niveau 1
Décrire les sept ennemis de la survie.	Niveau 1
Observer la routine établie du campement.	Niveau 1
Participer à un exercice de survie pour équipage de vol.	Niveau 1

Élément	Niveau du QGL
Décrire les différents types de construction d'abris.	Niveau 2
Décrire les bonnes techniques de randonnée pédestre et de randonnée en haute montagne.	Niveau 2
Décrire les étapes de construction d'un piège à lapin.	Niveau 2
Participer à un exercice de survie pour équipage de vol.	Niveau 2

Élément	Niveau du QGL
Identifier les différents genres de cartes et les soins à y apporter.	Niveau 3
Identifier les détails en marge et les signes conventionnels retrouvés sur les cartes topographiques militaires.	Niveau 3
Situer une zone/un point sur une carte en utilisant les coordonnées à quatre et à six chiffres.	Niveau 3
Identifier les composants de la boussole Silva et leurs fonctions.	Niveau 3
Identifier les points de la boussole.	Niveau 3
Prendre un azimut sur un point indiqué sur le sol.	Niveau 3
Participer à un exercice de survie pour équipage de vol.	Niveau 3
Participer à un exercice de recherches au sol et de sauvetage.	Niveau 3

Élément	Niveau du QGL
Identifier les points à retenir lors de la sélection d'un site de bivouac.	Niveau 4
Identifier les éléments d'un site de bivouac.	Niveau 4
Aider le personnel de l'escadron au cours de l'organisation et de la supervision d'un exercice de survie.	Niveau 4

4. **Références.** A2, A4, A7, A9 et A15.

OREN 420 – SOUTIEN À L'ENTRAÎNEMENT
--

1. **Rendement.** EFFECTUER DES TÂCHES POUR AIDER LE PERSONNEL D'ENTRAÎNEMENT DE L'ESCADRON.

2. **Conditions.** Les points suivants s'appliquent :

a. **Éléments fournis.** Les éléments suivants sont fournis :

- (1) les tâches;
- (2) le matériel requis;
- (3) une supervision;
- (4) une réunion d'information.

b. **Élément interdit.** Assistance.

3. **Normes.** Le cadet effectuera une série de tâches pour aider le personnel d'entraînement de l'escadron.

Élément	Niveau du QGL
Effectuer une série de tâches pour aider le personnel d'entraînement de l'escadron.	Niveau 4

4. **Références.** A9 et A20.

OREN 421 – TIR

1. **Rendement.** TIRER À LA CARABINE.
2. **Conditions.** Les points suivants s'appliquent :
 - a. **Éléments fournis.** Les éléments suivants sont fournis :
 - (1) supervision directe d'un Officier de Sécurité de champ de tir;
 - (2) un champ de tir;
 - (3) Ordres de champ de tir;
 - (4) protecteurs pour oreilles;
 - (5) cibles;
 - (6) carabines;
 - (7) munitions.
3. **Normes.** Le cadet doit participer à une séance de tir de familiarisation.

Élément	Niveau du QGL
Observer les mesures de sécurité	Niveau 1
Assembler et désassembler la carabine des cadets	Niveau 1
Procéder à l'entretien de la carabine	Niveau 1
Respecter les commandements et procédures	Niveau 1
Charger et décharger la carabine	Niveau 1
Tirer avec la carabine	Niveau 1

Références. A2, A18



Références principales
Matériel de soutien
Fiche de renseignements du cadet
Dossier académique

ANNEXE A

RÉFÉRENCES PRINCIPALES

1. Les publications suivantes ont été identifiées comme des références recommandées du Programme.

Code de référence	Numéro d'Index de documentation de la Défense nationale	Titre de la publication
A1	A-CR-CCP-266/PH-002	Plan de cours, niveau de qualification 1
A2	A-CR-CCP-266/PT-002	Manuel du cadet, niveau de qualification 1
A3	A-CR-CCP-267/PH-002	Plan de cours, niveau de qualification 2
A4	A-CR-CCP-267/PT-002	Manuel du cadet, niveau de qualification 2
A5	A-CR-CCP-267/PA-002	Jeu «À la découverte du ciel canadien», niveau de qualification 2
A6	A-CR-CCP-268/PH-002	Plan de cours, niveau de qualification 3
A7	A-CR-CCP-268/PT-002	Manuel du cadet, niveau de qualification 3
A8	A-CR-CCP-269/PH-002	Plan de cours, niveau de qualification 4
A9	A-CR-CCP-269/PT-002	Manuel du cadet, niveau de qualification 4
A10	A-CR-CCP-270/PH-002	Plan de cours du stage de perfectionnement, niveau de qualification 5
A11	A-CR-CCP-270/PT-002	Planificateur du cadet, niveau de qualification 5
A12	A-PD-201-000/PT-000	Manuel de l'exercice militaire et du cérémonial des Forces canadiennes
A13	A-CR-CCP-XXX/PT-001	Ordonnances sur l'administration et l'instruction des cadets
A14	A-CR-CC-263/PT-002	Entre ciel et terre
A15	B-GA-217-001/PT-002	La survie sous tous les climats
A16	A-CR-CCP-983/PT-002	Le citoyen canadien
A17	A-CR-CCP-122/PT-002	Les symboles canadiens
A18		Ordres permanents de champs de tir
A19		Guide alimentaire canadien
A20		Ordres permanents de l'escadron
A21		Documentation fournie par l'orateur invité
A22	CIR-21	Guide d'étude du certificat restreint de radiotéléphoniste (service aéronautique)
A23	A-CR-CCP-913/PT-002	Technique d'instruction, école de formation de CIC

ANNEXE B

MATÉRIEL DE SOUTIEN

1. Les tableaux suivants renferment la liste des articles qui ont été identifiés comme étant nécessaires au soutien du Programme des niveaux de qualification des cadets de l'aviation.
2. L'uniforme des cadets ainsi que les grades ont été omis de cette liste, car ils font partie de la distribution normale pour tous les cadets.
3. Il y a quelques petits articles qui ne peuvent être fournis au cadet ou à l'escadron de cadets, mais qui doivent être achetés localement avec les fonds non publics. C'est le cas par exemple pour le fourniment personnel requis pour la participation aux exercices de survie de fin de semaine.

**BARÈMES DE DISTRIBUTION
ENTRAÎNEMENT DU QUARTIER GÉNÉRAL LOCAL**

NOTA

Les barèmes de distribution du matériel fourni par le MDN est présentement en révision. Un modificatif à la présente publication sera distribué dès que cette révision aura été complétée.

Figure B-1 Matériel fourni par le MDN

Description de l'article	Nombre suggéré	Autorité de distribution	Objectif de rendement/Remarques
Cordons blancs	Autant que requis par le commandant	Cmdt Esc	Ne peut être porté que sur les tenues numérotées C-1 et C-2, et uniquement lors de cérémonies. OREN 401, Revue cérémoniale annuelle.
Gants blancs	Autant que requis par le commandant	Cmdt Esc	Ne peut être porté qu'avec les tenues numérotées C-1 et C-2, et uniquement lors de cérémonies. OREN 401, Revue cérémoniale annuelle.
Jalons d'alignement	Au besoin	Cmdt Esc	OREN 401, OREN 402, Revue cérémoniale annuelle.
Fer à repasser électrique	1 par escadron	Cmdt Esc	OREN 403
Garniture de la planche à repasser	1 par escadron	Cmdt Esc	OREN 403
Planche à repasser	1 par escadron	Cmdt Esc	OREN 403
Équipement sportif	Au besoin	Cmdt Esc	OREN 405
Ustensiles de cuisson	2 ensembles par escadron	Cmdt Esc	OREN 419

Figure B-2 Matériel fourni par l'escadron/comité de parrainage

1. Les articles suivants ont été identifiés comme des matières consommables nécessaires au cours du Programme de niveaux de qualification.
2. Les articles 7 à 13 ne seront distribués que pour la durée de l'exercice de survie obligatoire et uniquement sur présentation de la demande d'exercice approuvée.
3. Les articles 5, 6, 8, 9, 10 et 11 ne seront distribués qu'aux unités ayant accès à un champs de tir intérieur et uniquement sur présentation de l'autorisation signée par le Quartier général régional.

	Description de l'article	Fourni par	Remarques
1	Serviettes de papier	MDN	Au besoin, OREN 419.
2	Papier de toilette	MDN	Au besoin, OREN 419.
3	Sacs à ordures	MDN	Au besoin, OREN 419.
4	Craies	Esc	Au besoin, OREN 419, Instructeurs.
5	Lubrifiant	MDN	Au besoin, OREN 421.
6	Huile à carabine	MDN	Au besoin, OREN 421.
7	Pierre à aiguiser	MDN	1 par cadet de l'escadron, OREN 419.
8	Flanelles pour nettoyer les carabines	MDN	Au besoin, OREN 421.
9	Cible, NNO 6920-21-875-1933	MDN	Au besoin, OREN 421.
10	Cible, NNO 6920-21-102-3883	MDN	Au besoin, OREN 421.
11	Munitions de calibre .22	MDN	Au besoin, OREN 421.
12	Allumettes sans frottoir	Esc	Au besoin, OREN 419.
13	Piles pour lampe de poche	MDN	Au besoin, OREN 419.
14	Détergent liquide	Esc	Au besoin, OREN 419.
15	Carton bristol	Esc	Au besoin, OREN 409, OREN 412, Instructeurs.
16	Papier à construction coloré	Esc	Au besoin, OREN 409, OREN 412, Instructeurs.
17	Blocs de rechange des feuilles percées	Esc	Au besoin, OREN 408, OREN 409, Instructeurs.
18	Crayons feutres (de différentes couleurs)	MDN	Au besoin, OREN 409, Instructeurs.
19	Acétates	Esc	Au besoin, OREN 409, Instructeurs.
20	Liquide anti-moustiques	MDN	Au besoin, OREN 419.
21	Assiettes et verres de papier/plastique	Esc	Au besoin, OREN 419.

Figure B-3 Matières consommables

ANNEXE C

FICHE DE RENSEIGNEMENTS DU CADET

**CADETS DE L'AVIATION ROYALE DU CANADA
FICHE DE RENSEIGNEMENTS DU CADET**

Défense nationale **National Defence** **ESCADRON**

NUMÉRO D'ASSURANCE MALADIE: _____ NOM: _____ PRÉNOM: _____ M F RELIGION: _____

ADRESSE: _____ VILLE: _____ TÉLÉPHONE: _____

MDN: _____ DATE D'INSCRIPTION (TOS): _____ DATE DE QUITTANCE (SOS): _____ PARENT/TUTEUR: _____

CF-1158: _____ CERT. NAISS.: _____ CF-910: _____ UNIFORME: _____ ITEM INITIALIALES: _____ COMMANDANT: _____ ENTRAÎNEMENT: _____ APPRO: _____ ADMIN: _____

GRADE	CONDITIONS PRÉALABLES	OBLIGATOIRES (minimums)		ADDITIONNELLES (Escadron)	DATE	RAISON DU DÉPART			
		NIVEAU D'ENTRAÎNEMENT	ENTRAÎNEMENT ESTIVAL			ENTRAÎNEMENT ESTIVAL	RÉCOMPENSES	INSPECTION ANNUELLE	
Caporal		1	-						Pr-Ex-Ab
Sergent		2	Familiarisation						Pr-Ex-Ab
Sergent de Section		3	Introduction à la Spécialité						Pr-Ex-Ab
ADJ 2		4	Spécialité avancée						Pr-Ex-Ab
ADJ 1		5	Spécialité avancée						Pr-Ex-Ab
ANNÉE	ASSIDUITÉ %	NIVEAU DU PEPCA		COURS OPTIONNELS	ENTRAÎNEMENT ESTIVAL	RÉCOMPENSES	INSPECTION ANNUELLE	OFFICIER COMMANDANT	
							Pr-Ex-Ab		
							Pr-Ex-Ab		
							Pr-Ex-Ab		
							Pr-Ex-Ab		
							Pr-Ex-Ab		
							Pr-Ex-Ab		

Imprimé au 26e atelier de reproduction
ENGLISH FORM DND 1084

DND 1084 (2-94) 7530-21-010-7180 Dessiné: D. Agnew M (2 2 2)

Figure C-1 Cadets de l'Aviation royale du Canada – Fiche de renseignements du cadet

CADETS DE L'AVIATION - DOSSIER ACADÉMIQUE		ENTRAÎNEMENT OBLIGATOIRE		ESCADRON	
NIVEAU 1		Niveau 1 atteint		Nota Finale	
				A B C F	
19 à _____					
Commentaires					
401 Exercice militaire	410 Art oratoire	S - E		Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
	411 Reconnaissance d'aéronefs	S - E			
403 Connaissances générales	412 Installations aéronautiques	S - E			
404 Citoyenneté	415 Structure de la cellule	S - E			
405 Éducation physique	419 Survie pour équipage de vol	S - E			
406 Mieux-vivre	421 Tir	S - E			
Cadet _____					
Officier de niveau _____					
19 à _____					
Commentaires					
401 Exercice militaire	408 Leadership	S - E		Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
	410 Art oratoire	S - E			
403 Connaissances générales	414 Principes de vol	S - E			
404 Citoyenneté	416 Propulsion	S - E			
405 Éducation physique	418 Communications Radio	S - E			
406 Mieux-vivre	419 Survie pour équipage de vol	S - E			
Cadet _____					
Officier de niveau _____					
19 à _____					
Commentaires					
401 Exercice militaire	408 Leadership	S - E		Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
	409 Techniques d'instruction	S - E	%		
402 Instruction de l'exercice	416 Propulsion	S - E			
403 Connaissances générales	417 Navigation	S - E			
404 Citoyenneté	418 Communications Radio	S - E			
405 Éducation physique	419 Survie pour équipage de vol	S - E			
406 Mieux-vivre		S - E			
Cadet _____					
Officier de niveau _____					
19 à _____					
Commentaires					
401 Exercice militaire	409 Techniques d'instruction	S - E	%		
402 Instruction de l'exercice		S - E			
404 Citoyenneté	413 Météorologie	S - E			
405 Éducation physique	417 Navigation	S - E			
406 Mieux-vivre	419 Survie pour équipage de vol	S - E			
406 Leadership	420 Tâches d'entraînement	S - E			
Cadet _____					
Officier de niveau _____					
Commentaires/Recommandations					

Officier d'entraînement					

Figure C-2 Cadets de l'Aviation royale du Canada – Dossier académique